



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIDARD José - Maire.

Etaients présents :

Mesdames : BOSSON Marjory, BISSON Gaëlle, DUCHÊNE Gwendoline, FERTEY Corine, PAPIN Nathalie, HUET-VERRIER Brigitte, NGUYEN-DINH Audrey, NEVEU Joëlle

Messieurs : ANTONENKO Serge, BOSSON Geoffroy, BRIDARD José, KERBART Olivier, MULLER Emmanuel, VITIS Romain

Absents excusés : MARAIS Thierry qui a donné son pouvoir à Corine FERTEY

Secrétaires de séance : Mme FERTEY Corine et M. ANTONENKO Serge

Début de la séance : 18h35

M. Kerbart nous indique qu'un seul secrétaire est suffisant pour la séance.

M. le Maire préférant que chaque séance du Conseil Municipal se déroule avec deux secrétaires, il soumet cette décision au vote.

Il est donc procédé à l'élection des deux secrétaires de la séance du conseil municipal.

Sont proposés comme secrétaires pour la séance de ce jour :

- Mme Corine Fertey
- M. Serge Antonenko

Vote : Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

A l'issue :

Le procès-verbal de la séance du vingt et un mars deux mil vingt-six a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Monsieur Kerbart souhaite apporter une réponse au discours de Monsieur le Maire lors du dernier conseil municipal en date du 21 mars 2026 :

« Monsieur le Maire,

Je souhaite réagir au discours prononcé lors du dernier conseil municipal, dont le contenu me paraît présenter plusieurs incohérences de fond.

D'une part, vous indiquez ne pas reconnaître la notion d'opposition dans le fonctionnement de votre équipe.

Pourtant, dans le même temps, vous adressez un message spécifiquement aux membres de « l'ancienne liste adverse », ce qui revient de fait à établir une différenciation entre les élus au sein du conseil municipal.

D'autre part, vous appelez à un climat apaisé et constructif, tout en formulant des appréciations personnelles à mon encontre. Cette démarche apparaît en contradiction avec l'objectif affiché de sérénité et de rassemblement.

Par ailleurs, vous évoquez une convergence quasi totale entre nos projets respectifs. Si tel est réellement le cas, cela interroge sur la nature des reproches exprimés ainsi que sur la portée des propos tenus.

Vous indiquez également que « les Prey-en-nes [...] sont fatigué-e-s des postures et des attitudes vindicatives » et vous nous invitez, dans le même temps, à nous inscrire dans une démarche apaisée. Cette affirmation, mise en regard du ton employé et de la personnalisation de votre intervention, interroge là encore sur sa cohérence.

Malgré un texte dont la forme me paraît peu élégante, je tiens à souligner que je me suis rendu disponible tout au long de cette semaine afin que cette installation se déroule dans les meilleures conditions. Dans ce contexte, je m'interroge sur l'intérêt de replonger dans des postures anciennes plutôt que de regarder collectivement vers l'avenir.

En conclusion, chacun peut trouver ses références dans le passé. Pour ma part, je fais le choix de regarder vers l'avenir, vers un village d'avenir, avec la volonté d'agir concrètement et sereinement pour notre commune. »

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'assemblée a décidé de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

2. Délégations de signatures

Ce point va être réétudié par rapport à la législation actuelle, et sera reporté au prochain Conseil Municipal.

3. Commissions internes

Installation des différentes commissions :

- BUDGET / FINANCES

Président : Monsieur Geoffroy BOSSON

Membres : Mesdames FERTEY Corine, HUET-VERRIER Brigitte et BOSSON Marjory
Messieurs BRIDARD José et KERBART Olivier

- AFFAIRES ET OEUVRES SOCIALES (EGLISE, CIMETIERE)

Présidente : Madame Joëlle NEVEU

Membres : Mesdames PAPIN Nathalie, HUET-VERRIER Brigitte et BISSON Gaëlle
Messieurs BRIDARD José, ANTONENKO Serge et KERBART Olivier

- SCOLAIRE / ENFANCE / JEUNESSE

Présidente : Madame Corine FERTEY

Vice-Président (en charge de la restauration scolaire et périscolaire) : Monsieur Thierry MARAIS

Membres : Mesdames BOSSON Marjory, DUCHÊNE Gwendoline

Messieurs BRIDARD José, VITIS Romain et KERBART Olivier

- INFORMATION & COMMUNICATION

Présidente : Madame BOSSON Marjory

Membres : Madame DUCHÊNE Gwendoline,

Messieurs BRIDARD José et KERBART Olivier

- INFORMATIQUE & NUMERIQUE

Président : Monsieur ANTONENKO Serge

Membres : Madame DUCHÊNE Gwendoline,

- Messieurs MULLER Emmanuel et KERBART Olivier
- **CULTURE ET PATRIMOINE – VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- Présidente : Madame DUCHÊNE Gwendoline
- Vice-Président (en charge du développement économique) : Monsieur BRIDARD José
- Membres : Madame BISSON Gaëlle,
- Messieurs MARAIS Thierry, ANTONENKO Serge, BOSSON Geoffroy et KERBART Olivier
- **TRAVAUX - URBANISME**
- Présidente : Madame Corine FERTEY
- Membres : Mesdames PAPIN Nathalie, HUET-VERRIER Brigitte
- Messieurs BRIDARD José, VITIS Romain et KERBART Olivier
- **APPEL D’OFFRES**
- Président : Monsieur ANTONENKO Serge
- Membres : Mesdames FERTEY Corine, PAPIN Nathalie
- Messieurs BRIDARD José et KERBART Olivier
- **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**
- Président : Monsieur BRIDARD José
- Membres : Mesdames NGUYEN-DINH Audrey, NEVEU Joëlle
- Messieurs ANTONENKO Serge, VITIS Romain, MULLER Emmanuel et KERBART Olivier

Vote :

- Adopté à l’unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

4. SIEGE 27

Le Syndicat Intercommunal d’Electricité et du Gaz de l’Eure, est représenté par un membre titulaire, et un membre suppléant, dans la commune de Prey.

Est candidat au poste de délégué titulaire : Monsieur José BRIDARD

Vote :

- Adopté à l’unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

Est candidate au poste de déléguée suppléante : Madame Audrey NGUYEN-DINH

Vote :

- Adopté à l’unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

5. Conseil Communautaire

Afin de pouvoir siéger au Conseil Communautaire d’Evreux Portes de Normandie, deux candidats doivent être élus :

Candidat titulaire : Monsieur José BRIDARD

Vote :

- Adopté à l’unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

Candidate suppléante : Madame Corine FERTEY

Vote :

- Adopté à l’unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

6. Eure Normandie Numérique

Il est demandé de désigner un nouveau représentant pour Eure Normandie Numérique. Monsieur Serge ANTONENKO se porte candidat.

Vote :

- Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

7. CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale), permet aux agents de la collectivité de bénéficier de nombreux avantages (accès à la culture, au sport, aux loisirs, ...)

Monsieur Romain VITIS propose sa candidature pour représenter les agents au niveau du CNAS.

Vote :

- Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.

8. Village d'Avenir

Village d'Avenir, est un projet lancé en 2023 dans le cadre du plan France ruralité. Ce programme est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Village d'Avenir propose un accompagnement personnalisé pour chaque projet. Il s'articule autour de trois objectifs :

- Renforcer les services de proximité afin d'améliorer la qualité de vie des habitants,
- Dynamiser les petites communes rurales par des projets structurants de réhabilitation et de développement (bâtiments, centres-bourgs, services de proximité),
- Faciliter la mise en réseau des acteurs locaux afin de garantir le succès des initiatives.

Monsieur le Maire a rencontré ses homologues cette semaine, à savoir :

- Mairie de Grosseuvre – Monsieur Sébastien UGGERI
- Mairie de Jumelles – Madame Carine BONNARD
- Mairie de la Forêt du Parc – Monsieur Philippe DAUCHEZ

Ces quatre communes fonctionnent selon une convention unifiée depuis 2023 pour une durée de 3 ans.

Le premier projet issu de Village d'Avenir, est le Carré des Loisirs (service enfance péri et extra-scolaire).

Aujourd'hui, Village d'Avenir est le seul dispositif existant sur l'EPN, donc 74 communes.

Calendrier :

Judi 2 avril : réunion à 16h30 avec la personne qui pilote ce projet au niveau de la Préfecture de l'Eure, une représentante du CAUE 27 (département) et les quatre maires.

A 18h30 : réunion proposée aux conseillers municipaux des quatre communes à la salle des fêtes de Grosseuvre avec les deux mêmes intervenants.

Judi 9 avril : au départ de Jumelles à 14h30, et en présence de Monsieur le préfet, de la DASEN, peut-être un ou deux ministres, et tous les conseillers municipaux qui le souhaitent et/ou qui le peuvent, visite en car.

Déroulement de la visite : Grosseuvre – Prey – La Forêt du Parc - Jumelles

9. Indemnités du Maire et des Adjoint-e-s

Selon l'article L.2123-23 du CGCT en sa version modifiée par l'article 1^{er} de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025, il est indiqué que pour les communes de 500 à 999 habitants, **l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire** est fixée **1820,96 € brut**.

L'indemnité pour le Maire n'est pas soumise au vote.

Selon l'article L.2123-24 du CGCT en sa version modifiée par l'article 3 de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025, il est indiqué que pour les communes de 500 à 999 habitants, **l'indemnité versée à un adjoint au maire** est fixée **483,81 € brut.**

L'indemnité pour les 3 adjoints au maire est soumise au vote.

Vote :

- **Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris le pouvoir.**

10. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **vingt heures.**